

PROJET DE CLINIQUE SAINT-JEAN

ENQUÊTE PUBLIQUE du 13 juin au 18 juillet 2016

Note de commentaires et suggestions par l'association Saint-Jean Environnement ; à remettre au Commissaire Enquêteur

Notre association est favorable à l'implantation de cet important centre médical à Saint Jean de Védas, et considère ce projet de nature à dynamiser notre territoire :

- par la création d'emplois directs et induits,
- par la présence en entrée de ville d'un établissement emblématique et valorisant, contrastant avec la médiocrité déprimante du centre commercial proche, et celle des délaissés agricoles.

Mais de nombreux aspects méritent des analyses et explications complémentaires, des ajustements et des remaniements du projet.

Nous contestons la décision de lancer ce projet sans avoir mené des études d'impact et environnementales. L'environnement ne se limite pas au simple souci de protéger des espèces animales ou végétales menacées, ou aux risques de pollution de nappes. L'environnement, c'est aussi le cadre de vie des habitants, les paysages et aménagements urbains, les questions de déplacement et de circulation, le bruit et la pollution automobile,... ; et sur tous ces aspects l'arrivée de ce pôle médical aura des répercussions importantes qu'il convient d'analyser pour mieux optimiser le projet.

Parmi les questions que nous souhaitons aborder :

A- Celle du **stationnement** est la plus critique

1- Le projet prévoit une **capacité de stationnement** des véhicules de 500 places.

Pour un établissement de cette importance nous avons évalué le besoin à plus de 900 places. Il suffit de constater la situation d'établissements comparables. Même si la future clinique est desservie par le tram, il est évident qu'elle drainera la clientèle de toutes les communes à l'ouest de Montpellier, dans la nécessité d'utiliser des moyens de transport individuels. On ne peut pas raisonner sur le fait que cette clinique démarrera son activité sur la base de 225 lits, et que 'on verra plus tard' s'il est possible de s'adapter lorsque l'établissement grossira. Il faut d'emblée dimensionner les parkings pour le long terme. Il est en effet habituel que les établissements de santé construisent des extensions au fil des années ou des décennies. Il est exclu de laisser progressivement le stationnement des véhicules envahir de façon anarchique les terrains restés en friche, les rues adjacentes ou les quartiers d'habitation proches. Le parking actuel du Tram, est bientôt saturé, et ne pourra pas suppléer à l'insuffisance de places au sein de la clinique. De même le nouveau quartier Roquefraise I est d'une densité telle qu'il sera déjà sur-encombré de véhicules le long des voies.

2- Le stationnement des **véhicules en surface est aujourd'hui à proscrire**. Nous avons jusqu'à présent sacrifié trop d'espaces pour la voiture au détriment des paysages urbains humanisés, de la végétalisation et des arbres en ville, tout en imperméabilisant les sols. Il faut soit créer des parkings sous les bâtiments, soit construire un parking silo qui occuperait un minimum de surface au sol. C'est un coût additionnel qu'il faut assumer ! L'argument selon lequel les risques d'inondation interdisent les parkings souterrains, ne tient pas. D'une part le risque décrit par l'étude hydraulique pêche par excès de prudence. Les prévisions météo sont suffisamment fiables pour prévenir d'un événement exceptionnel d'une ampleur pire que centennale, et mettre en branle en temps opportun les mesures préventives appropriées. D'autre part il existe des solutions simples pour éviter tout risque de pénétration de l'eau dans les sous-sols : remblaiement jusqu'à un niveau suffisant et/ou surélévation des seuils de pénétration vers les sous-sols, sans omettre que la végétalisation des espaces autour des bâtiments offrira des capacités additionnelles d'absorption et de ralentissement de montée des eaux.

B- L'aménagement du territoire et la création d'un corridor 'vert' contournant le bourg de St-Jean de Védas.

Le PLU actuel prévoit la création d'une coulée verte qui constituera une véritable continuité écologique reliant les différents secteurs végétalisés de la commune depuis la garrigue de la Lauze à l'ouest, jusqu'au Terral et la vallée de la Mosson au nord. L'implantation de la future clinique constitue la première brèche dans ce dispositif. Ne faudrait-il pas, pour assurer un minimum de continuité 'verte', prévoir entre les deux bâtiments d'élargir l'emprise de la voirie pour admettre au moins à cet endroit une double rangée d'arbres d'alignement de chaque côté de la rue des Jasses.

La plantation de nombreux arbres dans les terrains à l'arrière, et dans le bassin d'orage, sera également cohérente avec la concrétisation du corridor vert. Le dossier ne précise pas la quantité ni la qualité des arbres à planter dans ces espaces. Ces éléments devront être connus, et devenir des engagements contractuels, s'ils satisfont aux exigences de la collectivité. Il est en effet très regrettable que l'implantation du pôle médical se fasse au détriment d'une zone agricole ; il est donc tout à fait justifié d'imposer des compensations, sous la forme notamment de plantations d'arbres en nombre le plus élevé possible.

C- La question de l'existence ou non d'un projet d'héliport

Le dossier d'enquête publique ne mentionne pas si le pôle médical sera doté ou non d'un héliport. Cette question est d'importance ; on imagine mal un service d'urgence non desservi par hélicoptère. Si un héliport est créé, où sera-t-il situé ? Le bruit des hélicoptères est une nuisance sévère s'il est répétitif. Il faut avoir une réponse claire sur ce sujet, et notamment connaître les fréquences prévisionnelles des rotations d'hélicoptères, et les dispositions proposées pour minimiser leurs nuisances aussi bien pour les patients et personnels de la clinique, que pour les habitants proches ou éloignés. Il convient de définir avec les autorités de l'aviation civile les couloirs aériens susceptibles d'être les plus appropriés pour les zones habitées survolées à basse altitude.

D- La proximité de l'A9 et des axes à grande circulation

Le pôle médical sera particulièrement exposé aux nuisances sonores, et à la pollution atmosphérique (gaz et particules fines). Il y a lieu de penser que des dispositifs appropriés seront réalisés pour protéger au mieux les employés et patients (insonorisation des façades, ventilation des locaux avec filtration, en particulier pour les locaux techniques aseptisés...)

E- La Voie Ferrée.

L'emprise de la voie ferrée actuelle est-elle suffisante pour anticiper sa remise en service dans un futur assez proche. L'urbanisation accélérée des bourgs de la plaine ouest de la Métropole, nécessitera la création d'une infrastructure de transport collectif adaptée, cette voie existe et sera inévitablement remise en service pour créer un RER en double sens. Il ne faudrait pas que le futur pôle médical puisse constituer un obstacle à une telle réalisation.

F- Les cyclistes

Le dossier montre l'esquisse d'une piste cyclable le long de la rue des Jasses. Ceci a-t-il été étudié en liaison avec les collectivités pour faire partie d'un réseau cohérent et connecté? Ne faut-il pas imaginer que le couloir du chemin de fer puisse également comporter un vélo-route associé, en plus de la double voie ferrée. Ne serait-ce pas la solution la plus efficace pour atteindre au plus court le cœur de la Métropole par les cyclistes, d'où la nécessité de préserver une largeur suffisante de l'emprise du chemin de fer.

G- Les piétons

Beaucoup de patients et employés du pôle médical emprunteront le tram. La traversée à pied des espaces routiers est source de problèmes. Le dossier ne précise rien au sujet des dispositifs à prévoir pour protéger les piétons, ni des répercussions que cela aura sur la circulation automobile déjà saturée dans le secteur.

H- Esthétique architecturale des constructions

Le dossier d'enquête publique n'est pas très précis sur les détails. Il faut faire confiance aux architectes et investisseurs pour faire de cet établissement un ensemble esthétiquement soigné et très attractif, c'est dans l'intérêt de tous. Ces constructions seront en effet, pour les années à venir, une référence architecturale pour les développements urbains de St Jean de Védas. Elles apporteront aussi un élan de revalorisation du secteur, fortement enlaidi par les constructions déprimantes du centre commercial tout proche et les anciennes parcelles agricoles délaissées.